

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste.

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ;

A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG, Rue Fléchier, 2.

INSERTEMENTS.

Années, le Nbre... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

SAUMUR, 12 Août 1880.

Chronique générale.

Nous avons publié, il y a quelques jours, une circulaire de M. Zéphirin Constans, relative aux mesures à prendre pour réintégrer les communards amnistiés dans tous leurs droits civiques et politiques. En voici une autre de M. Farre, délégué de M. Gambetta au ministère de la guerre, qui règle la situation de ces intéressants citoyens relativement au service militaire.

Cette circulaire a été adressée aux préfets et aux généraux commandant les corps d'armée :

« Messieurs, j'ai été consulté au sujet des mesures à prendre, au point de vue du recrutement, à l'égard des hommes qui, ayant été condamnés pour faits relatifs aux insurrections de 1871, ou pour crimes et délits relatifs à des faits politiques, avant d'être déchargés définitivement de leurs obligations militaires, ont bénéficié de la loi d'amnistie.

« Parmi ces citoyens, les uns étaient déjà liés au service au moment de leur condamnation ; les autres, en raison de leur âge, n'avaient pas encore concouru au tirage au sort.

« L'amnistie ayant pour effet d'effacer complètement et de mettre en oubli les condamnations auxquelles elle s'applique, les dispositions suivantes ont été adoptées :

« Les citoyens frappés, pendant leur séjour sous les drapeaux, d'une peine entraînant l'exclusion des rangs de l'armée, ne seront pas mis en demeure de terminer le temps de service qu'ils n'ont pu accomplir.

« Ils devront, en conséquence, après avoir été réintégrés, pour ordre, sur les contrôles des corps où ils servaient au moment de leur condamnation, être replacés dans la situation

où ils se trouveraient s'ils n'avaient pas été condamnés (sic), et on inscrira sur les matricules, en regard de leurs noms, la mention suivante :

« Interruption du... au... »

« Quant aux hommes qui, à l'époque de la condamnation, n'avaient pas encore satisfait à leurs obligations militaires, et qui, depuis cette époque, se considérant comme exclus des rangs de l'armée, n'ont ni provoqué eux-mêmes, ni fait provoquer par leur famille leur inscription sur les tableaux de recensement, et que l'administration n'a plus non plus cru, par des considérations analogues, devoir recenser pour le tirage au sort, ils seront, sur leur demande ou d'office, inscrits sur une liste spéciale que les préfets soumettront au conseil de révision.

« Ils se présenteront tout nus devant le conseil, qui statuera sur leurs aptitudes physiques au service armé ou auxiliaire.

« Ceux qui seront reconnus impropres à toute espèce de service recevront un certificat d'exemption. Les autres seront portés par les commandants des bureaux de recrutement sur le registre matricule de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge et dont ils suivront désormais le sort.

« Recevez, etc.

« Signé : FARRE. »

Soulevons un coin du voile qui couvre l'incident Desprez.

Quelques-uns des membres du gouvernement avaient exprimé le désir d'entrer en pourparlers avec le Vatican, au sujet de la nouvelle application des décrets du 29 mars à toutes les congrégations non autorisées.

M. de Freycinet, pour éviter toute négociation, imagina d'appeler immédiatement M. Desprez en congé « pour cause de maladie ».

Il est inutile d'ajouter que, ce faisant, M. de Freycinet n'a agi que sous l'influence directe de M. Gambetta.

LE DIRECTEUR DU Triboulet.

Nous avons annoncé l'expulsion par mesure administrative du directeur du Triboulet. Nous reproduisons avec plaisir ce que dit de cette mesure le Rappel, feuille radicale :

« Nous ne répéterons pas, à propos de l'expulsion d'un baron irlandais, ce que nous avons dit trop de fois à propos de l'expulsion d'autres étrangers. Nous nous mettrons au seul point de vue du gouvernement, et nous lui demanderons ce qu'il espère gagner à l'expulsion du directeur d'un journal qu'il n'expulsera pas et qu'il ne fera que piquer au jeu.

« Il fera à ce journal une réclame plus grosse que les autres. Il mettra du côté des caricatures dont un gouvernement devrait sourire tous ceux qui sont pour la liberté du crayon comme pour celle de la plume, et tous ceux qui sont pour l'hospitalité du sol français. »

La Justice tient à peu près le même langage, tout en faisant des réserves sur les opinions du Triboulet ; mais elle voit avec raison dans ce fait une atteinte à la liberté de la presse :

« Sans éprouver la moindre espèce de sympathie pour le Triboulet qui était à l'Union ce que le Père Duchêne était à la grande presse radicale, nous n'avons jamais cessé de réclamer l'abrogation de la loi du 3 décembre 1849, et nous n'admettons pas, parce qu'un journal déplaît, qu'on supprime le journaliste.

« Nous reconnaissons que l'expulsion de M. Harden-Hickey atteint à la fois la liberté individuelle et la liberté de la presse, et c'est pour nous un double motif de la déplorer. »

La Vérité rappelle à ce propos l'arrestation de M. E. Portalis, au jourd'hui son rédacteur en chef, et les protestations de toute la presse :

« C'est ainsi que le préfet de police du 4

septembre agissait, dans l'affolement de la situation la plus troublée, quand il faisait arrêter et conduire à la Conciergerie, sans raison, sans motif, le rédacteur en chef de ce journal.

« Et puisque nous parlons de ce fait particulier, on se souvient que toute la presse parisienne, sans exception d'un seul journal, protesta au nom de son honneur et de sa dignité, et obtint la mise en liberté immédiate de M. Portalis.

« N'y va-t-il pas aujourd'hui à un degré égal de notre honneur et n'est-il point du devoir de toute la presse de tenter le même effort en faveur du directeur du Triboulet, bien qu'il soit royaliste, surtout parce qu'il est royaliste ; bien qu'il soit étranger, surtout parce qu'il est étranger ?

« Si les hommes du pouvoir entrent dans la voie de l'arbitraire, à qui donc appartient-il, si ce n'est à nous, de les y arrêter ! »

L'appel de la Vérité est généreux, nous devons le reconnaître ; mais le temps n'est plus où toute la presse s'unissait pour défendre un des siens ! Que la Vérité s'adresse donc à la République française et aux journaux ministériels, et elle verra quelle réponse lui sera faite.

Le XIX^e Siècle ouvre déjà la campagne pour approuver cette expulsion qu'il trouve « normale » parce qu'un étranger ne doit pas « venir chez nous se mêler de ce qui ne le regarde point ».

La théorie serait très-bonne en principe si la République n'avait la première ouvert ses rangs à tous les révolutionnaires cosmopolites. Combien y en avait-il dans la Commune ! Combien y en a-t-il dans la presse radicale, et même dans le gouvernement !

Le XIX^e Siècle parle de la naturalisation de M. Spuller. Il nous ferait plaisir de nous citer la date du décret et surtout de nous dire quand ledit M. Spuller, Badois, a satisfait, en France, à la loi de recrutement. Le baron Harden-Hickey a, de plus que lui, été élève à Saint-Cyr.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que toute la presse conservatrice est unanime pour protester contre cette mesure, inspirée

7 FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

Le Blessé de Gravelotte.

(Suite.)

VI

Le bonhomme Lefebvre avait pressé le pas. Il gravit les marches du perron. Il entra dans le vestibule.

Personne... Aucun bruit... Le silence du tombeau.

A côté de la porte, Jeanne remarqua le cordon d'une sonnette ; elle l'agita.

Des pas se firent entendre. Une servante parut. Son costume était celui des veuves de Bretagne.

— Le comte... balbutia Claude d'une voix haletante, nous voudrions parler au comte de Trévelec.

— Il est dans le parc, répondit la servante.

Alors seulement le vieillard respira.

— Mais, demanda-t-il, mais pourquoi cette tristesse et ce deuil ? Votre maître ne s'était pas marié, je crois. Il n'avait qu'un enfant. Qui donc est mort ?

— Hélas ! mes bonnes gens, c'est la demoiselle ! Un cri douloureux s'échappa des lèvres de Jeanne :

— Sa fille !... ma sœur de lait !... Henriette !

Quant au père Claude, accablé, chancelant, muet de consternation, il recula jusqu'à la banquette ; il s'y laissa tomber.

— Voilà trois mois déjà qu'elle est auprès du bon Dieu ! poursuivit la Bretonne. C'était vers le milieu du printemps !... Oh ! nous l'avons tous bien pleurée !... Elle était si bonne, la demoiselle !... Le maître est quasiment fou de chagrin. Il a congédié presque tous ses gens ; ses amis n'osent plus venir ; mais, qu'on soit du pays ou d'ailleurs, personne n'est rebuté par lui. Cherchez-le dans le parc, il vous accueillera. C'est là surtout qu'on le trouve aux endroits aimés par sa fille. Il l'appelle, il lui parle, et des larmes tombent encore de ses yeux... Ça fend le cœur !

A ces paroles émuës, la servante ajouta quelques indications. Le père Claude s'était relevé, l'avait suivie jusqu'au bas du perron. En apercevant devant lui le clocher de l'église, il traça sur sa poitrine un signe de croix. Cette mort l'avait étrangement impressionné. Cependant, il se montrait plus impatient que jamais de rencontrer enfin le comte.

— Grand-père, hasarda Jeanne, tandis qu'ils s'engageaient tous les deux dans le chemin contournant la maison, grand-père, il me semble que nous arrivons bien-mal ?

— Au contraire, répondit-il évasivement, tu

verras ! tu verras !

Le jardin se prolongeait de l'autre côté jusqu'au bord d'un étang, entouré de joncs et de roseaux, de fluviatiles, de nénuphars. Des peupliers, des saules pleureurs croissaient sur ces rives. Vers la gauche, s'étendait un verger normand. La ferme, masquée par un rideau de feuillage, se dévinait à droite. Au fond, par un magnifique groupe de platanes, commençait le parc.

Ce parc occupait tout l'espace compris entre les deux coteaux boisés du val. Dessiné pour ainsi dire en pleine forêt, il en gardait le charme et la majesté. Des lierres, des vignes vierges, des clématites sauvages, toutes sortes de lianes gigantesques grimpaient jusqu'aux plus hautes branches des arbres séculaires, et, se mêlant à leur ombrage, ils le rendaient encore plus épais et plus sombre. Par opposition, les parties dégagées, ensoleillées, semblaient délicieuses.

Mais, depuis le printemps, tout s'en allait à l'abandon. L'herbe et les feuilles mortes envahissaient déjà les allées. La mélancolie du château s'étendait sur tout le domaine.

Claude et Jeanne allaient au hasard. Vainement ils prêtaient l'oreille. Un bruit de pas leur arriva enfin.

C'était l'entrée d'une clairière.

Par un instinct de discrétion, ils se dissimulèrent derrière le tronç d'un chêne... Ils regardent.

Un homme de haute taille et tout vêtu de noir s'avancait lentement, la tête penchée sur la poitrine. Sa démarche ne semblait pas celle d'un vieillard, et cependant sa barbe était presque blanche.

— C'est lui ! je le reconnais ! murmura Claude.

A peu de distance de l'arbre se trouvaient un banc, des sièges rustiques. Le pauvre père vint s'asseoir et resta quelques instants songeur. Puis, avec un mouvement qui permit de voir son pâle visage, où se lisaient à la fois la douleur et la bonté :

— Elle se plaisait ici ! dit-il, Henriette ! ma pauvre Henriette ! Comme sa mère, il y a vingt ans ! Et l'enfant, du moins, me restait alors ! Aujourd'hui, plus rien ! seul ! Ah !... Mais permettez-moi donc de les rejoindre, mon Dieu ! puisque vous ne pouvez plus rien que cela pour me consoler !...

— Qui sait !... fit le père Claude en se montrant tout à coup. Il ne faut jamais désespérer de la bonté de Dieu, monsieur le comte.

A ces paroles inattendues, à l'aspect de ce vieillard, le comte de Trévelec demeura tout d'abord interdit.

— Mais, balbutia-t-il, je ne vous connais pas... Pourquoi me parler ainsi ?... Qui donc êtes-vous ?...

— Claude Lefebvre, répondit-il, le père de celle qui fut la nourrice de votre enfant.

— Ah ! fit le comte, je me souviens... Madeleine ! Elle aimait mon Henriette... Elle l'aimait bien !...

uniquement par une basse rancune. Le Triboulet, frappé dans la personne de son directeur n'en aura que plus de succès ; chaque condamnation lui valait de nouveaux abonnés : l'expulsion de son directeur en doublera peut-être le nombre.

On n'a pas oublié qu'à l'une des dernières séances de la Chambre, M. Gambetta se refusant de donner à M^r Freppel son titre d'évêque, l'appela tout simplement : monsieur le député.

— Je me demande, écrit-on à ce propos, dans quels termes M. Gambetta a adressé la parole au prince de Galles et au roi de Grèce, lors des dernières entrevues qu'il a eues avec ces personnages royaux.

Le fait est qu'il y aurait un certain intérêt à être fixé sur ce point. L'exemple récent de M^r Freppel permet de supposer que le président républicain de la Chambre a reculé devant les titres de Majesté et d'Altesse.

Et cependant !...

On assure que le nonce a informé le ministre des affaires étrangères que le Pape avait l'intention d'adresser une circulaire aux évêques de France sur les dangers qui menaçaient l'Eglise ; le représentant du Souverain Pontife aurait ajouté que cette circulaire, quoique faisant allusion aux décrets du 29 mars, ne contiendrait point d'attaques contre le gouvernement de la République.

M. de Freycinet aurait répondu qu'il attendrait de connaître le texte de cette circulaire pour savoir s'il devait en permettre ou en autoriser la publication ; il aurait même fait pressentir que le gouvernement poursuivrait les journaux qui la publieraient sans l'autorisation.

Il est inexact que M. de Saint-Vallier ait l'intention de démissionner. Il reprendra son poste à l'expiration de son congé.

Si l'on veut savoir, dit le Français, dans quelle effroyable aventure M. Gambetta jetait la France quand il voulait jouer un rôle actif dans les affaires d'Orient, qu'on médite ce passage de la Gazette nationale, de Berlin :

« La France n'a d'yeux que pour l'Alsace-Lorraine. Elle ne voit qu'un pays, ne s'inquiète que d'un pays, l'Allemagne. Elle cherche à créer un imbroglio en Orient pour trouver une occasion d'agir sur le Rhin. Quand nos alliés d'Autriche seraient engagés dans les Balkans, la France jugerait le moment venu d'opérer dans les Vosges. »

On se rappelle que, lorsque l'Empire fit expulser du territoire français l'Italien Cernuschi, tout l'état-major républicain signa une protestation énergique.

Parmi les signataires de cette protestation

se trouvaient MM. Léon Gambetta, Jules Ferry, Magnin, Jules Grévy, tous quatre appartenant au gouvernement qui vient d'expulser, dans les mêmes conditions, le directeur du Triboulet.

Il est question d'une protestation de toute la presse conservatrice de Paris contre le procédé draconien du ministre de l'intérieur vis-à-vis du directeur du Triboulet.

On peut s'attendre à un mouvement administratif important aussitôt après la session des conseils généraux.

Le ministre de l'intérieur a promis des sous-préfectures à un grand nombre de solliciteurs patronnés par des députés influents.

Le sous-secrétaire d'Etat, d'un côté, et le directeur du personnel de l'autre, ont pris des engagements formels vis-à-vis des protégés de nos honorables pour des nominations qui seront faites dans le courant de septembre.

Le Télégraphe, confirmant la nouvelle que nous donnions ces jours derniers, annonce qu'on étudie en ce moment, à la direction des cultes, un projet de loi relatif au clergé. Ce projet, élaboré par plusieurs députés, a été soumis au gouvernement qui paraît disposé à en tenir compte.

VOYAGE DES TROIS PRÉSIDENTS

A CHERBOURG.

Mardi matin, M. Grévy a assisté aux régates et a visité les hôpitaux. Dans la journée, il est allé à bord du Suffren ; il a assisté aux expériences des torpilles. Dans la soirée, le banquet offert aux trois présidents a été brillant ; cinq toasts ont été portés : par le maire à M. Grévy ; par M. Grévy à la municipalité et à la population qu'il a remerciée de sa chaleureuse réception ; par M. Lenoël à la marine.

M. Léon Say, répondant à M. Lenoël, dit que les présidents sont venus à Cherbourg terminer l'œuvre du 14 juillet, et saluer les pavillons de la marine comme ils ont salué les drapeaux de l'armée. Il fait l'éloge des populations maritimes.

M. Gambetta dit qu'il ne serait pas conforme à la correction démocratique de mettre sur le même plan les trois présidents ; la Constitution a été bien inspirée lorsqu'elle mit deux Chambres auprès du pouvoir exécutif.

M. Gambetta porte un toast à la ville de Cherbourg, à la municipalité, à l'avenir de la cité, aux populations accourues à Cherbourg.

L'amiral Ribourt assistait au banquet qui a été suivi d'un branle-bas général de combat. L'escadre avait pour objectif de se défendre contre les bateaux torpilleurs. — Un feu d'artifice superbe a été tiré sur la digue et a terminé la fête.

Discours du Président de la République au banquet de Cherbourg.

Voici le texte du discours prononcé par M. Grévy au banquet de la préfecture maritime de Cherbourg, et que le Télégraphe avait résumé seulement en quelques mots :

« Messieurs,

« Je veux, avant tout, remercier cette ville de Cherbourg, si belle, si intéressante et qui se montre si excellente pour nous. Le cordial et magnifique accueil que nous recevons m'inspire un sentiment de gratitude et d'affection qui ne périra pas. Cette dette de cœur non pas acquittée, mais reconnue, je porte un toast à la marine française.

« En venant visiter les deux belles escadres qui sont réunies dans ce grand port de la Manche, j'ai voulu saluer en elles la marine française et lui apporter un témoignage de ma vive sympathie pour le mérite et la distinction de son corps d'officiers, pour l'instruction technique et l'intrépidité de ses marins, pour la science et l'application intelligente des merveilleux progrès que le génie moderne a réalisés dans la construction des navires et dans leur armement.

« Notre marine, je suis fier de pouvoir le dire, n'a aucune comparaison à redouter, mais elle n'est point encore dotée suffisamment d'un matériel naval qui puisse assurer à la France la puissance maritime que lui assignent sa position sur les deux mers et sa place dans le monde.

« Des projets ont été élaborés dans ces dernières années pour renforcer notre flotte ; ils n'ont reçu qu'une exécution partielle. Peut-être, au milieu des transformations et des expériences auxquelles nous assistons, eût-il été imprudent d'aller plus vite. Mais, le moment venu, il faut que ces projets soient exécutés entièrement.

« Il faut aussi que nous consacrons une partie de nos ressources à achever les travaux que réclament nos ports, à commencer par ceux du port de Cherbourg, travaux dont l'importance, la nécessité et l'urgence ne peuvent être contestés.

« La France aime sa marine comme elle aime son armée de terre ; elle a besoin de l'une et de l'autre ; toujours elle doit faire pour la première ce qu'elle fait pour la seconde.

« Elle doit mettre en état de porter avec confiance son pavillon dans toutes les mers ses vaillants marins qu'une vie de labeurs et d'incessants dangers élèvent à la plus haute valeur militaire. Ils nous l'ont montré, lorsqu'au temps de nos désastres ils sont venus participer, avec nos braves soldats, à la défense du pays.

« Avec quel dévouement ils l'ont fait ! avec quel courage ! vous le savez. C'est une des belles pages de l'histoire de la marine française, si pleine de pages héroïques. Elle est gravée en caractères ineffaçables dans le cœur de la nation. »

Il est d'usage immémorial, en France et dans tous les pays chrétiens, de bénir chaque navire au moment où on le lance à la

mer. Lundi, M. Grévy présidait au lancement du Magon. Pour se conformer aux passions antireligieuses et pour flatter la présence aucune bénédiction, il n'y a eu en eux disent que les autorités maritimes, qui n'ont pas, paraît-il, les mêmes répugnances, avaient fait bénir le navire à 7 heures du matin, sans éclat et sans cérémonie publique. Le Mot d'Ordre a reçu à ce sujet la dé-

« Il paraît que le vice-amiral, préfet maritime, a fait bénir en cachette le Magon. »
« Pour la première fois, le lancement d'un vaisseau de l'Etat vient de s'accomplir sans cérémonial religieux. Il n'y a rien eu qu'un coup de goupillon donné hors de la présence du chef de l'Etat ; c'est une révolution dans les us et coutumes de la marine. »

Ajoutons que l'Agence Havas a démenti avec indignation la nouvelle qu'il y ait eu une bénédiction même à huis clos.

« Cherbourg, le 9 août. — C'est à tort que plusieurs journaux annoncent que le bâtiment lancé ce matin a été béni par le clergé.

« L'inexactitude de cette nouvelle ressort des termes même dans lesquels elle est formulée, puisque dans ces circonstances ce n'est pas le clergé de Cherbourg qui est appelé, mais bien l'aumônier de l'arsenal. »

Là où est la République, Dieu n'est pas admis.

Voici la dernière dépêche de l'Agence Havas :

« Cherbourg, 11 août. — MM. Lenoël, Labiche, sénateurs ; Larivière, Rioteau, Savary, députés ; l'amiral Ribourt et ses aides-de-camp ; M. Laloyère, sous-préfet ; le maire et le conseil municipal attendaient à la gare MM. les présidents de la République, du Sénat et de la Chambre. »

« M. Grévy a pris congé en remerciant de l'accueil qui lui avait été fait. Il a donné une poignée de main au maire et au préfet maritime. Puis le train présidentiel s'est ébranlé aux cris de : Vive Grévy ! Vive Gambetta ! Vive Léon Say ! »

Comment ! on a crié : Vive Léon Say ! En êtes-vous bien sûre, Agence Havas ?

Les trois présidents sont arrivés hier mercredi à Paris, à 5 heures. Des préparatifs avaient été faits comme au départ. M. Caubet, chef de la police municipale, dirigeait le service d'ordre fait par de nombreuses escouades de gardiens de la paix.

En passant à Carentan, M. Grévy a décoré le maire de cette ville.

Etranger.

ALSACE-LORRAINE. — Strasbourg, 10 août. — La Gazette d'Alsace-Lorraine annonce que l'empereur vient de nommer le ministre d'Etat prussien Hofmann secrétaire d'Etat en Alsace-Lorraine, en remplacement de M. Herzog.

M. Hofmann aura le titre d'Excellence.

AUTRICHE. — Vienne, 10 août.

La Roumanie se prépare à la guerre contre la Bulgarie. De notre côté nous ne restons pas inactifs, et certains mouvements de troupes indiquent un commencement de mobilisation des troupes autrichiennes. Sir Henry Elliott qui est un tory et par conséquent se trouve dans une position de confiance avec le ministère autrichien, a déjà communiqué au cabinet de Saint-James les projets de l'Autriche vers Salonique.

Ischl, 10 août. — L'empereur d'Allemagne est arrivé à Obertram à 11 heures 30 du matin. L'empereur d'Autriche, qui était arrivé à 11 heures 15, est monté dans le wagon de l'empereur Guillaume où les deux souverains se sont salués de la manière la plus cordiale.

L'empereur d'Allemagne et l'empereur d'Autriche sont ensuite partis pour Ischl, où ils étaient attendus à la gare par l'impératrice d'Autriche. Malgré une pluie torrentielle, les deux empereurs ont été accueillis par une foule nombreuse et enthousiaste.

ITALIE. — Rome, 10 août. — Le roi de Grèce vient ici en toute hâte et

Puis apercevant Jeanne :
— Quelle est cette jeune fille ? demanda-t-il brusquement.

— La sœur de lait de celle que vous pleurez, expliqua Claude Lefebvre.

— Je comprends ! murmura le père désespéré, c'est la fille de Madeleine... C'est votre petite-fille... Ah ! vous êtes heureux, vous !

— Qui sait ! fit pour la seconde fois le vieillard.

Il y eut un silence, durant lequel le gentilhomme breton semblait prendre plaisir à regarder Jeanne.

Puis tout à coup, avec un geste de douleur :

— Ah !... s'écria-t-il, sa vue me fait mal !... Pourquoi me l'avoir amenée ?... Que souhaitez-vous de moi tous les deux ?

Claude hésitait.

— Mais qu'attendez-vous, grand-père ? dit Jeanne. Vous voyez bien que M. le comte souffre de ma présence... et qu'il a hâte que je sois partie.

Un changement, un apaisement soudain venait de se manifester dans la physionomie du gentilhomme. Surpris, comme charmé par l'accent de Jeanne, il la regardait de nouveau, mais avec une émotion plus sensible encore.

— Cette voix, murmura-t-il, ces traits... ils ne me sont pas étrangers. Pardon, mon enfant. Je ne regretterai pas de vous avoir vue, au contraire... Henriette désirait vous connaître, et pouvoir vous rendre service... Ce vœu de la pauvre morte, son

père serait heureux de le réaliser. Dites-moi ce qui vous amène... et quel était votre espoir... Dites !

Ce fut le vieil instituteur qui répondit :

— Pour vous-même, monsieur le comte, il s'agit d'une grande consolation.

Déjà le sourire d'une amère incrédulité se dessinait sur les lèvres du gentilhomme.

Avec l'autorité de la conviction, Claude poursuivit :

— Rappelez-vous la naissance de votre fille et dans quelle circonstance vous l'aviez confiée à Madeleine. Lorsqu'elle fut à Paris, lorsqu'elle s'y fixa sans retour, ne vous êtes-vous jamais étonné de l'abandon, de l'oubli de son propre enfant pour l'amour du vôtre ?...

— En effet, reconnut le comte, son dévouement, sa tendresse pour Henriette m'ont semblé parfois étranges.

— J'appris la mort de Madeleine, reprit le vieillard, par une lettre qu'elle avait préparée d'avance et qui renfermait un autre pli cacheté. Elle me conjurait de ne pas l'ouvrir avant la vingtième année de sa fille. Encore fallait-il que, pour être heureuse, cette enfant, élevée par nous, eût besoin d'une autre protection... d'une fortune...

— D'une fortune ! répéta le comte.

— J'avais respecté le cachet, acheva Claude Lefebvre. Ce testament de Madeleine, je n'ai cru devoir l'ouvrir qu'il y a quatre jours, et tout aus-

sitôt je suis parti pour vous l'apporter, monsieur de Trévelec... car ce n'est pas à moi seulement qu'il s'adressait. Le voici.

L'écrit qu'il présentait, déjà déplié, fut pris par le comte, qui n'y promena tout d'abord qu'un regard de curiosité. Puis il tressaillit, s'arrêta, passa sa main sur ses yeux, comme s'il eût douté de leur témoignage, et recommença de lire, mais cette fois avec une émotion croissante. Ses mains tremblaient, des mots inarticulés lui venaient aux lèvres.

Enfin ce cri s'en échappa :

— Dieu !... mon Dieu ! mais vous m'avez donc entendu !... Mais, par un miracle de votre bonté, les morts ressortent donc du tombeau !...

Une folle joie le transfigurait, il s'était redressé, les yeux au ciel ; il retomba palpitant et les bras tendus vers Jeanne.

Elle le regardait, attendrie, toute surprise.

— Jeanne ne sait rien encore ! rien ! dit vivement le père Claude.

Le comte parvint à se remettre. Il présenta le testament à la jeune fille ; il lui dit avec douceur :

— Cette révélation vous concerne, mon enfant, lisez à votre tour... Lisez haut.

De plus en plus étonnée, Jeanne obéit.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

restera à Rome au moins quinze jours. Un certain traité secret passé entre M. Cairoli et M. Triconpis, et qui est très-général pour les hommes d'Etat italiens, oblige l'Italie à fournir des contingents italiens à la Grèce; mais, en raison de l'attitude de M. de Bismark, on fera ici tout ce qui est possible pour se débarrasser de ces engagements.

HORRIBLE NAUFRAGE.

Nous recevons d'Aden, golfe d'Arabie (mer des Indes), la dépêche suivante :

« Aden, 10 août, soir.

Le vapeur *Jeddah*, qui venait de Singapour et allait à Jeddah, avec 953 passagers, a coulé bas le 8 août, près du cap Guardafui.

Presque tous les passagers ont péri; le capitaine, sa femme, trois officiers et 16 indigènes ont été sauvés et sont arrivés à Aden. »

Chronique militaire.

ADIEU AUX CUIRASSIERS.

Sous ce titre, le *Courrier d'Angers* a publié les lignes suivantes :

Samedi, comme nous l'avions annoncé, les cuirassiers du 12^e régiment ont revêtu pour la dernière fois leurs cuirasses. Mais au lieu de traverser la ville au retour de la manœuvre, comme cela avait été décidé, le régiment, musique en tête, suivant son itinéraire habituel, est rentré au quartier par le chemin le plus court.

On a craint, dit-on, de voir le commandement supérieur, partisan de la suppression des cuirassiers, considérer le caractère un peu solennel donné à cette dernière manœuvre comme l'expression d'un regret désapprouvé. Crainte exagérée peut-être, mais qui est assurément une preuve irrécusable de l'esprit de discipline qui anime encore les officiers de l'armée française.

Nous ne dirons pas, ce serait presque leur faire injure, que les cuirassiers quittent leur arme sans regret, qu'ils sont indifférents à ce changement.

Chaque arme, comme chaque peuple, comme chaque famille, a ses traditions, son histoire, et les cuirassiers ont une large place dans les fastes de la cavalerie française. Comment n'auraient-ils pas quelque regret en se séparant pour ainsi dire de ce passé glorieux ?

C'est leur étendard qui nous l'apprend : ces cuirasses qu'ils abandonnent ont brillé au « soleil d'Austerlitz », puis à Iéna et à la Moskowa.

Et comme on reconnaît dans l'adversité les âmes solidement trempées, c'est aux jours de malheur qu'on a vu les cuirassiers s'immortaliser par des exploits de géants. C'est à Waterloo : les cuirassiers de Milhaud, dont Victor Hugo a raconté l'héroïsme surhumain :

« ... Les cuirassiers se ruèrent sur les carrés anglais... leurs grands chevaux se cabraient, enjambaient les rangs, sautaient par-dessus les baïonnettes et tombaient, gigantesques, au milieu de ces quatre murs vivants. Les boulets faisaient des trous dans les cuirassiers, les cuirassiers faisaient des brèches dans les carrés. Des files d'hommes disparaissaient broyées sous les chevaux... Ces cuirassiers n'étaient plus une cavalerie, c'était une tempête. »

A une époque moins éloignée, à la sanglante journée de Gravelotte, c'est le 42^e de cuirassiers lui-même, alors régiment des cuirassiers de la garde impériale, qui se distinguait par sa vaillante conduite :

« Il vint un moment où nos artilleurs, épuisés, allaient succomber, et nos pièces tomber au pouvoir de l'ennemi : la cavalerie prussienne chargeait, le sabre à la main ; c'en était fait de la bataille, lorsque le général du Preuil reçut l'ordre de charger à la tête du régiment des cuirassiers de la garde. L'impétueux général obéit aussitôt ; il s'abattit comme une trombe de fer sur les lignes prussiennes qui se brisèrent sous ce choc effroyable. Nos cuirassiers refoulèrent les cavaliers ennemis jusque sur leurs pièces, sabrant avec furie tout autour d'eux.

Leur héroïsme leur coûta cher : partis au nombre de 700, ils revinrent à peine 250 ; mais le 3^e corps prussien avait subi les pertes les plus sanglantes ; la cavalerie allemande avait été littéralement décimée, presque anéantie, dit M. Delaunay, dans son *Histoire de la campagne de France.* »

Tout ce passé glorieux, tous ces services rendus, preuve incontestable de l'utilité de cette arme, n'ont pas paru suffisants à M. le général Farre. Il faut bien que ce fantastique ministre de la guerre change quelque chose à ce qu'ont fait ses prédécesseurs. Ils ont créé douze régiments de cuirassiers, lui n'en veut que six, et c'est fait. Notre armée est considérablement augmentée : au lieu de lui laisser une cavalerie de réserve proportionnée à son effectif, on diminue cette cavalerie. C'est peu logique, mais c'est le bon plaisir du ministre de la guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un journal d'Angers annonce qu'une société de la Libre-Pensée vient de se fonder à Saumur.

Son bureau est ainsi formé :

MM.

Coulon, président ;
Maxime Piéron, vice-président ;
Percher, secrétaire ;
Maurice Frébot, secrétaire-adjoint ;
Destre, trésorier ;
Taveau, trésorier-adjoint ;
Ponceau, Ploquin, Samson, Cordose, Régnier, membres de la commission administrative.

Cette congrégation non religieuse est-elle autorisée ? demande l'*Union de l'Ouest.*

Le *Journal des Expéditeurs*, organe du commerce des denrées des Halles, paraissant le mercredi, donne le prix des fruits à Paris dans le courant de la semaine dernière. Nous y remarquons :

Abricots Saumur et Châtons, de 45 à 60 francs les 100 kil. ;

Abricots Chinon, de 30 à 40 fr. les 100 kil.

A Londres, les poires William, provenance d'Angers et Nantes, valaient de 5 fr. 90 à 6 fr. 50 la caisse de 45 à 56 fruits, et les poires beurrée d'Amanlis, même provenance, 3 fr. 75 à 4 fr. 35 la caisse de 36 à 56 fruits.

L'éboulement du Vieux-Port.

MORT DE TRENTE PERSONNES.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* d'hier :

« Ce matin, un épouvantable malheur est arrivé au Vieux-Port, à deux heures de Port-de-Piles.

Un coteau presque entier a éboulé dans la plaine, ensevelissant trente personnes et une fabrique de chaux et de tuiles. Le secrétaire général de la préfecture, l'ingénieur en chef des mines, accompagné de plusieurs autres ingénieurs, sont sur les lieux. »

L'*Indépendant* dit de son côté :

« Au moment de mettre sous presse, on nous apprend qu'un terrible accident est arrivé cet après-midi, dans les environs de Sainte-Maure.

Un éboulement se serait produit dans des fours à chaux et un certain nombre de personnes auraient été tuées ou grièvement blessées. L'heure avancée ne nous permet pas de donner aujourd'hui de plus amples détails sur ce malheureux événement. »

Demain, nous donnerons tout le détail de cette catastrophe.

TOURS.

Depuis samedi, les ouvriers menuisiers de Tours, au nombre de 250 environ, sont en grève par suite d'un désaccord survenu entre eux et leurs patrons.

Ils demandent qu'on leur accorde de travailler à la journée et non à la tâche comme ils le font actuellement.

Les patrons refusent toute concession.

(*Indépendant.*)

NANTES.

Les récapitulations faites par les journaux de Paris, au sujet des élections de dimanche, et qui établissent des gains énormes au profit des républicains, sont absolument fantaisistes, si nous en jugeons par les chiffres qui concernent la Loire-Inférieure.

Ces récapitulations, en effet, affirment que les élections ont eu, dans ce département, les résultats suivants :

Républicains nommés, 12 ; conservateurs, 9 ; gagnés par les républicains, 3.

Tandis que la réalité donne : républicains nommés, 7 ; conservateurs, 14 ; gagnés par les républicains, 0.

Si le travail récapitulatif est aussi exact pour les autres départements, la victoire des républicains n'a point l'importance qu'on s'est efforcé de lui attribuer.

(*Union bretonne.*)

LA CONFERENCE DE CHAUVIGNY.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

« La réunion tenue dimanche à Chauvigny, sous la présidence de M. le sénateur général de Ladmirault, pour entendre une conférence de M. A. Trouillard, avocat distingué du barreau de Niort, sur la liberté d'enseignement, a été l'occasion d'une scène scandaleuse, qui prouve que les lettres d'invitation avaient été distribuées avec un peu trop de libéralité.

Une vingtaine de mauvais drôles, le rebut des cabarets de la ville, juchés dans une tribune et cachés derrière une toile, se sont mis, dès le début de la conférence, à hurler la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, le cantique *Esprit-Saint*, descendez en nous, avec accompagnement de trompettes, de sifflets et de cris de toute nature. L'autorité de l'illustre et vénérable président de la réunion est demeurée impuissante contre la rage de ces vauriens. Le conférencier a essayé vainement de se faire écouter.

Les 300 personnes qui remplissaient la salle, plus attristées encore qu'indignées du mépris que professent les républicains pour la liberté d'autrui, ont attendu patiemment tout d'abord que cet odieux tapage prit fin.

De guerre lasse, quelques-uns ont exprimé le désir de monter à la tribune, et d'en faire déguerpir la bande de polissons qui s'était donné pour tâche d'empêcher la conférence.

L'honorable président a pensé qu'il était préférable de laisser constater la violence faite à la liberté par ces républicains bien dignes de leurs maîtres.

Après de nouveaux et infructueux efforts pour obtenir quelques minutes de silence, il a levé la séance, et l'assemblée s'est séparée aux cris prolongés de *Vive la France ! Vive la Liberté !*

A juger l'impression produite par ce scandale sur tous les braves cultivateurs venus en foule pour assister à la réunion, nous pouvons affirmer que la journée de dimanche a été mauvaise pour la République.

« Allons, tant mieux ! »

Faits divers.

Le docteur Tanner. — On télégraphie que le docteur Tanner, à la suite de son jeûne de quarante jours, est dans un état de grande faiblesse ; son estomac se refuse à toute nourriture. Ses confrères sont obligés de le traîner en nouveau-né ; le docteur ne tette que du lait au biberon Robert ; de cette manière, la succion étant régulière, on obtient un résultat très-satisfaisant, et les médecins espèrent le rétablir complètement.

Le téléphone. — Ces jours derniers, à Zurich, on célébrait une grande fête musicale ; à cette occasion a eu lieu une expérience de téléphone, déjà faite en d'autres pays, mais qui n'avait pas encore été essayée en Suisse. Un appareil fut installé dans la grande salle du concours de chant, la *Sangerhalle*, à Zurich ; on mit cet appareil en communication avec les fils télégraphiques se dirigeant sur Bâle, et ceux-ci avec un second appareil, placé dans les bâtiments de la poste de cette dernière ville.

Dimanche soir, au moment où les sociétés chorales de Bâle et de Saint-Gall chantaient à Zurich, on les entendait très-distinctement à Bâle, soit à une distance de 98 kilomètres, absolument comme si on eût siégé à Zurich, sur les bancs du second rang des auditeurs. Les gens de Bâle s'entretenaient également par le même procédé avec ceux de Zurich, qui entendirent les applaudissements que ceux de Bâle leur envoyèrent, pour leur chant et leur expérience, et de Zurich on y répondit chaleureusement.

Si l'isolement eût été plus complet, et si préalablement tous les obstacles eussent été écartés, l'expérience eût été plus complète encore.

Bien entendu, les sons n'étaient perçus que par ceux qui approchaient le pavillon auditif de leur oreille, ce que chacun faisait à tour de rôle.

A propos de téléphone, nous lisons dans le rapport hebdomadaire du *Bureau technique* de Manchester que bientôt, en Angleterre, dans les journaux, l'envoi et par conséquent la confection des manuscrits par ses reporters, dépêchés notamment pour sténographe ou prendre en abrégé les discours prononcés dans les grands meetings politiques, cessera tout à fait à cause de l'emploi plus fréquent du téléphone.

On sait que le *Times* se sert déjà de ce procédé ; ses reporters parlementaires dictent par le téléphone, et directement, à l'atelier de composition du journal, le compte rendu des séances du Parlement, lequel compte rendu est composé sur le champ. De cette façon le journal peut livrer *in-extenso* les discours des orateurs, parlant à deux heures du matin, tandis que naguère le *Times* ne donnait qu'en résumé ce qui se disait aux Chambres, passé 4 heures de la nuit.

Toujours les enfants terribles !
C'était hier le jour de réception de M^{me} de V... ; de nombreux visiteurs garnissaient le salon.

M. Toto, âgé de six ans, profite d'un temps d'arrêt dans la conversation pour s'écrier :

— Maman, pourquoi donc que papa ne te gronde jamais quand il y a du monde ?

M^{me} D... à son domestique :

— Jean-Baptiste, vous avez cassé le flacon de rhum.

Jean-Baptiste, avec un léger haussement d'épaules :

— Mais non, madame... c'est celui de cognac !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 août.

L'inaction du marché ne nuit pas à sa fermeté. Les achats du comptant font reconquérir à notre 5 0/0 le cours de 119. On dégage même ce prix à 119.22 1/2. L'Italien fait 84.50. Le Florin d'Autriche est à 76.80.

Nos valeurs de crédit ont un marché bien approvisionné de capitaux disponibles. Mais de tous les titres, celui qui offre peut-être en ce moment au plus haut degré l'attention des acheteurs, c'est les Bons privilégiés de l'Assurance financière. Nous avons fait pressentir les résolutions si favorables qui seraient prises par l'assemblée générale des intéressés. La réunion a eu lieu samedi et elle a décidé :

- 1^o De répartir aux Bons privilégiés un nouvel acompte de fr. 7.50 sur les bénéfices de l'exercice courant ; soit, jusqu'à ce jour, fr. 22.50 ;
- 2^o Appeler au remboursement par anticipation 151 Bons qui recevront chacun 2,500 fr. ;
- 3^o Enfin de rembourser 4,000 polices simples de 100 fr.

On conçoit quel juste crédit des résultats si brillants doivent donner à une valeur. Pour notre part, nous ne saurions trop recommander l'achat de ces Bons privilégiés.

La Banque d'escompte est fort bien tenue. La Banque hypothécaire est ferme au-dessus de 600. On cote 1.275 et 1.277.50 sur le Crédit foncier.

Les obligations 500 fr. 4 0/0 de la Banque hypothécaire sont fort recherchées.

Nous devons constater de nouvelles ventes sur les actions de la Banque parisienne. Cette valeur ne parvient décidément pas à grouper une clientèle.

On est à 473.25 sur les obligations des Chemins de fer brésiliens. L'action de la Réassurance est demandée à 722.50.

Encore une cure opérée par le *GUACO*, cette plante dont les propriétés thérapeutiques n'ont été discutées que par ceux qui ne l'ont jamais connue.

M. L..., un des plus sympathiques députés du centre, est atteint d'une grave affection cancéreuse de la langue. En vain, il eut recours aux médications ordinaires, le mal ne faisait qu'augmenter ; il se soumit au traitement spécial à base de *Guaco* préparé selon la méthode du Dr Von Schmitt, de New-York, à la maison de santé, 16, rue de Passy. Peu de jours après, le mal était enrayé : la parole, la déglutition, les mouvements de la langue étaient plus faciles et depuis lors cette amélioration continue.

Le *Guaco* n'agit pas seulement dans ces cas d'affections cancéreuses, mais encore il combat victorieusement : la scrofule, la syphilis, les maladies chroniques de l'estomac et des intestins. Associé à des inhalations spéciales d'iode, qu'un des principaux professeurs de Paris a appelé « les bains de mer en chambre », il est le plus actif des agents thérapeutiques dans le traitement des affections de la poitrine, phthisie, asthme, catarrhe, bronchites et angines chroniques, catarrhes de la vessie, rhumatismes musculaires et articulaires, même dans les cas les plus graves.

Consultations tous les jours de 9 heures à midi, 16, rue de Passy, Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, plitues, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures; y compris celles de Madame la duchesse de Castellane, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PEYLER, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRÉSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
	A POITIERS		A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.		
8 15 —		7 40 soir.	11 h. 55 matin.
11 25 —		4 51 —	
1 17 soir.		11 48 —	10 soir.
4 55 —			
7 50 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
	A MONTREUIL		A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.		
8 35 —	5 17 soir.	9 h. 55 matin.	11 h. 30 soir.
12 15 soir.	3 50 —	8 36 soir.	11 29 —
6 45 —	10 47 —	11 29 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 47.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 AOUT 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 20	»	»	Crédit Foncier colonial	400	»	»	C. gén. Transatlantique	590	»	»
3 % amortissable	87 50	»	20	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1275	»	»	Canal de Suez	1230 25	»	1 25
4 1/2 %	118	»	»	Obligations foncières 1877	362	»	»	Société autrichienne	596 25	»	2 50
5 %	119 20	»	12	Obligations communales 1879	470	»	»				
Obligations du Trésor	514	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	471 50	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles	513	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	730	»	10	Est	387	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	»	»	Crédit mobilier	640	»	15	Midi	388 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	742 50	»	»	Nord	390 25	»	»
— 1865, 4 %	512	»	1 50	Est	755	»	1 25	Orléans	388 50	»	»
— 1869, 3 %	400	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1360	»	6 25	Ouest	388	»	»
— 1871, 8 %	398	»	1	Midi	1017 50	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	390	»	»
— 1875, 4 %	521	»	3	Nord	1602 50	»	2 50	Paris (Grande-Ceinture)	389	»	»
— 1876, 4 %	519 75	»	75	Orléans	1218 75	»	»	Paris-Bourbonnais	387 50	»	»
Banque de France	3500	»	2 50	Ouest	810	»	15	Canal de Suez	582 50	»	»
Comptoir d'escompte	960	»	5	Compagnie parisienne du Gaz	1320	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		ARRIVÉES	
3 heures	8 minutes du matin	express-poste	(s'arrête à Angers).
6 — 45 —		omnibus-mixte.	
8 — 56 —		—	
1 — 25 —	soir.	—	
3 — 32 —		express	
7 — 15 —		omnibus	(s'arrête à Angers).
10 — 37 —		—	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		ARRIVÉES	
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.	
8 — 21 —		omnibus	
9 — 40 —		express	
12 — 40 —		soir.	omnibus-mixte.
4 — 44 —		—	
10 — 28 —		express-poste	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'EXPLOITATIONS DE MINES

AU CAPITAL SOCIAL DE 60 MILLIONS DE FRANCS
Divisé en cent vingt mille Parts d'intérêts
(SOCIÉTÉ CIVILE)

Mot en vente 60,000 Parts de 500 francs au prix de 625 francs l'une.

Aluminium, Antimoine, Argent, Barite, Cobalt, Cuivre, Etain, Fer, Manganèse, Mercure, Nickel, Or, Ocre, Plomb argentifère, Soude, Spath fluor, Zinc, etc.

La SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES est placée sous le haut patronage de deux cents membres pris dans les sommités sociales.

Le rôle du Comité de Patronage est de soutenir de son appui moral une œuvre d'un grand intérêt pour le pays.

Président du Comité de Patronage :

M. le Vice-Amiral CHOPART, Grand-Croix de la Légion d'Honneur, membre du Conseil de l'ordre, etc.

Vice-Présidents :

MM. Son Altesse Royale le Prince Philippe DE BOURBON;
Le Prince DE LUCINGE et DE FAUCIGNY;
S. E. le Duc D'ALBÉ et DE BERWICK, Grand d'Espagne de première classe, Grand-Croix de la Légion d'Honneur.

Délégués du Comité de Patronage :

M. le Vice-Amiral vicomte de CHABANNES CURTON LA PALISSE, Vice-Président de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, Grand-Officier de la Légion d'Honneur, ancien Membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Grand-Croix des Ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare, d'Isabelle-la-Catholique, de Sainte-Anne de Russie, du Medjidié, etc., etc.
M. Hector-Denis DUROIS, négociant, ancien président du Conseil d'administration des Sociétés de Secours Mutuels, ancien président du Conseil d'administration de l'Union de Crédit Mutuel Commercial, membre de plusieurs autres Sociétés Philanthropiques, membre de plusieurs Chambres syndicales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. OZENNE, ancien Secrétaire Général du Ministère du Commerce, ancien Ministre, Grand-Officier de la Légion d'Honneur, etc., etc.

Membres :

MM.
Le général de division DE BONNEMAIS, Grand-Croix de la Légion d'Honneur, etc.;
CARTELLIER, Jurisconsulte et Economiste;
Edme CHEVILLONTE, ancien Colonel d'artillerie, ancien Directeur de l'artillerie, à Lorient, Commandeur de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre du Bain, etc.;
DARQUIE, propriétaire de Mines;
GAUTHIER, propriétaire de Mines;

Son Altesse Sérénissime le Prince DE LA TOUR

D'AUVERGNE-BOUILLON;
PÉRIGORD, duc DE MONTMORENCY, propriétaire;
NADAULT DE BUFFON, Président de la Société des Sauveteurs Hospitaliers Bretons, ancien Avocat général près la Cour d'appel de Rennes, Président de Chambre honoraire, officier de l'Instruction publique, officier de la Légion d'Honneur, Grand-Croix de plusieurs Ordres;

PAULET aîné, propriétaire de Mines;
REGIS-VIERNE, négociant;

Le marquis DE VIRIEU, propriétaire;
VIRLET D'Aoust, Ingénieur civil des Mines, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix d'Or du Sauveur de la Grèce, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

La Société est formée pour l'Exploitation de Mines métalliques situées en France, dans la Lozère, l'Ariège, les Vosges, Sainte-Marie-aux-Mines, en Espagne, en Portugal, en Italie, etc.

Les Mines sont apportées à la Société franchises et quittes de toutes dettes ou hypothèques.

Elles n'ont été admises qu'après les vérifications et examens minutieux d'ingénieurs nombreux et renommés.

L'énumération des Mines constituant la propriété de la Société se trouve avec les rapports des ingénieurs, donnant le revenu aussi consciencieux que possible de chaque Mine, dans des documents tenus à la disposition du public.

Les Rapports des ingénieurs approuvés par les sommités de la science évaluent, après de fortes réductions, les revenus annuels de l'exploitation de ces Mines à des sommes bien supérieures à cent millions de francs. Mais, en ne prenant qu'une

faible partie de ces évaluations, on est fondé à dire que le produit atteindra et même dépassera annuellement le capital social.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

250 francs en souscrivant;
125 — le 1^{er} août 1880;
125 — le 1^{er} octobre;
125 — le 1^{er} janvier 1881.

On souscrit au Siège de la Société, 16, rue de la GRANGE-BATELIÈRE, Paris.

La cote officielle sera demandée.

On souscrit, sans frais, chez M. NORBERT ESTIBAL, banquier, 100, rue de Richelieu, à Paris.

Tous coupons échus ou à échoir et toutes valeurs cotées sont reçues en paiement N. E.

Les preneurs de titres n'ont qu'à remplir le Bulletin ci-dessous et l'adresser avec le premier versement de 250 francs.

BULLETIN D'ACHAT

Je soussigné demeurant à déclare acheter au prix de 625 fr. parts de 500 francs, de la SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES, conformément au prospectus de vente. Je verse à l'appui de ma demande la somme de m'engageant en outre à effectuer les versements ultérieurs.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A CÉDER
UN FONDS DE COMMERCE
DE CHAUSSURES
DE toutes espèces
ET SABOTS

A Saumur, rue du Pressoir-St-Antoine, n° 1, et rue de Nantilly, n° 2.

S'adresser à M. BEZARD, jardinier en Saint-Lambert, à M. JAMAIN, tailleur de pierres à Nantilly, ou audit notaire. (490)

A VENDRE
DEUX MAISONS

L'une située rue de Poitiers, n° 56, l'autre place Notre-Dame, occupée par M. Pinot.

S'adresser rue du Puits-Tribouillet, 4, ou à M^e MÉHODAS, notaire.

A VENDRE
UN CAMION

N'ayant presque pas servi. S'adresser à M^e TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilangé.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BOUTIN ET ROUSTEAUX.

AVIS.

Les créanciers de la faillite de la société Boutin et Rousteaux, négociants en grains à Saumur, qui, aux termes de l'article 512 du Code de commerce, peuvent former opposition au concordat obtenu par lesdits sieurs Boutin et Rousteaux, sont informés que le délai de huitaine qui leur est accordé par l'article précité, pour faire opposition, commence à courir du jour du concordat, 11 août 1880, et que, ce délai expiré, l'homologation sera poursuivie devant le tribunal de commerce de Saumur par la partie la plus diligente.

Le greffier, L. BONNEAU. (491)

PAIEMENT DE DIVIDENDE

Par décision du Conseil de la Société des Villes d'Eaux, les porteurs de parts sont admis, depuis le 1^{er} juillet, à toucher un dividende de 6 0/0, pour le semestre clos au 31 mai dernier.

L'intérêt et le dividende réunis représentent, pour l'exercice semestriel écoulé, 9 0/0 du capital, soit 18 0/0 par an. (492)

A LOUER

PRÉSENTMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE
Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n° 25. S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHODAS, notaire. (103)

A CÉDER

UN MAGASIN
DE ROUENNERIE

Situé au Pont-Fouchard, près Saumur. Bonne clientèle de campagne. S'adresser à M. CRUCHET-FALQUE.

A VENDRE

D'OCCASION,
UNE JOLIE VICTORIA
N'ayant presque pas servi. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande une place : le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

1 FRANC PAR AN 90,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur

Valeurs à Cots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

BLANC ET DENTELLES
M. FAUVEL, 5, rue Beaurepaire, demande un apprenti.

UNE MAISON IMPORTANTE de Vins fins et Cognacs, de Bordeaux, désire être représentée à Saumur par un homme sérieux et connu dans la bonne société, de préférence par un officier en retraite, qui voudrait utiliser ses moments de loisir. — Affaire sérieuse. S'adresser, pour renseignements, à M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur. (486)

ON DEMANDE un jeune désireux d'apprendre le commerce. S'adresser à la Ville de Paris.



Saumur, imprimerie P. GODDET.